

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: koelmonteur (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: refrigeration installation fitter (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: monteur frigoriste (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

monter des composants :

- vérifier si tout le matériel requis est présent à l'aide de la liste des pièces et du schéma de travail ;
- contacter le responsable si la situation réelle diverge des schémas de travail ;
- respecter les instructions de montage du fabricant ;
- utiliser du matériel de fixation adapté au support et aux éléments à fixer ;
- disposer les composants dans un endroit accessible en fonction des réparations, de la maintenance et des raccordements ultérieurs ;
- monter le filtre déshydrateur ou la cartouche filtre en tant que dernier composant ;
- fermer toutes les ouvertures des composants de manière étanche et hermétique lors des pauses de travail.

travailler et monter des tuyauteries frigorifiques en cuivre :

- utiliser des outils adaptés au matériel et au diamètre des tuyaux ;
- éviter les déformations ;
- ébavurer après la coupe de manière à ce que les bavures ne tombent pas dans les tuyauteries frigorifiques ;
- fermer les tuyauteries frigorifiques qui ne sont pas travaillées ;
- éviter les impuretés lors de la réalisation ;
- prévoir les possibilités de dilatation par des supports et des fixations ;
- respecter les points de soutien conseillés ;
- faire coulisser l'isolation sur les tuyauteries frigorifiques à isoler.

réaliser des raccordements :

- dégraisser et nettoyer les surfaces à raccorder ;
- adapter en cas de brasage fort le matériau d'apport au matériau ;
- veiller à un écoulement optimal du matériau d'apport lors du brasage fort, sans brûler la tuyauterie ;
- veiller à un écoulement permanent d'un gaz inerte en cas de brasage fort ;
- veiller à ce que tous les raccordements à débrancher soient accessibles pour l'inspection ;
- installer des joints évasés sans déchirures ni déformations ;
- utiliser des joints évasés uniquement quand le brasage fort n'est pas possible.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

monter des tuyauteries :

- installer du matériel de protection entre les câbles électriques et les arêtes tranchantes ;
- raccorder les câbles électriques selon la liste des bornes et des câbles ;
- utiliser des cosses et des coques ;
- éviter la tension mécanique sur les câbles électriques ;
- diriger les tuyaux d'écoulement vers le point d'écoulement.

préparer l'installation pour la mise sous vide et le remplissage :

- remplir la totalité de l'installation avec du gaz inerte jusqu'à la pression maximale autorisée de l'installation ou selon les instructions du schéma de travail ;
- contrôler les éventuelles fuites au niveau des raccordements et les répare ;
- coller la couche isolante de manière à former un ensemble, sans modifier l'épaisseur d'isolation ;
- laisser l'installation sous pression et appose une signalisation ;
- noter la pression, la température de l'environnement proche, la date et l'heure des tests.

travailler de manière sûre et écologique :

- porter des équipements de protection individuels adaptés à la tâche à réaliser ;
- conserver un moyen d'extinction à portée de main en cas de travail avec une flamme ouverte ;
- fixer toutes les bouteilles de gaz verticalement ;
- ranger de manière à éviter les chutes, les faux pas et les glissades ;
- trier les déchets selon les instructions en vigueur sur le lieu de travail ;
- travailler selon la signalisation de sécurité en vigueur sur le lieu de travail et selon les règles du client ;
- utiliser les dispositifs de sécurité des machines selon les instructions du fabricant ;
- éviter les dommages de l'environnement proche en cas de dégagement de chaleur.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut prouver une connaissance :

- des situations de travail dangereuses en cas de travail en hauteur, en cas de risques de chute et de faux pas et en cas de travail avec un gaz inerte ;
- de la signalisation de sécurité qui a été reprise dans la norme.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le monteur frigoriste monte des installations de réfrigération, de climatisation et des pompes à chaleur dans le secteur de la réfrigération commerciale : dans les maisons résidentielles, les firmes et les bâtiments publics.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i>• <i>Arrêté ministériel du 5 mars 2007 pour déterminer la norme pour le titre de monteur-frigoriste.</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 8 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 8 heures

Information complémentaire

L'évaluation était développée selon la norme de monteur-frigoriste, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur de l'électricité : installation et distribution. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de monteur-frigoriste.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :

www.europass-vlaanderen.be/cs